Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 027-200077329-20261103-DEC_0435_2026-AU

DEC_0435_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET D'UTILISATION DU PARC DES SPORTS ET DES LOISIRS AVEC L'ASSOCIATION "MINIATURE CLUB DE PONT-AUDEMER"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la décision n°022-2024 du 1er février 2024 portant sur la redevance d'occupation du domaine public,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition et d'utilisation du Parc des Sports et des Loisirs avec l'Association « Miniature Club de Pont-Audemer ».

Le Maire décide de signer avec le Parc des Sports et des Loisirs une convention portant sur les conditions de mise à disposition et d'utilisation avec l'Association « Miniature Club de Pont-Audemer » consentie au tarif de 925€ défini par la décision n° 022-2024 pour les périodes du vendredi 30 octobre de 17h à 21h dans sa partie « dojo 1 » et du samedi 31 octobre 8h au dimanche 1er novembre 2026 de 6h à 20 heures.

Fait à Pont-Audemer, le 3 novembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse,des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP